



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 58092

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre élevé de postes vacants de directeurs d'écoles. Il souhaite en connaître le nombre exact pour l'année scolaire 2004-2005 et quelle est l'évolution de ce nombre de postes vacants depuis 1999-2000.

Texte de la réponse

À l'issue des opérations de mouvement pour la rentrée scolaire 2004-2005, le nombre d'emplois vacants de directeur d'école maternelle et élémentaire de deux classes et plus, hors écoles spécialisées, s'élève à 4 443, soit une baisse de 5 % par rapport à la rentrée 2003 (4 675). Cette baisse se poursuit à la présente rentrée scolaire : 4 196 postes vacants, soit une baisse de 10 % par rapport à la rentrée 2003. Sont considérés comme vacants les emplois de direction pourvus au titre de l'année scolaire à titre provisoire par des enseignants du premier degré non inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école. Ces vacances donnent lieu à une nomination d'un enseignant, le plus souvent volontaire, chargé de l'intérim pour la durée de l'année scolaire. Elles représentent 9,4 % du total des emplois de direction ordinaire de 2 classes et plus. L'évolution des postes de direction vacants depuis 1999 est retracée dans le tableau suivant :

RENTÉE SCOLAIRE	DIRECTIONS vacantes
1999-2000	4 105
2000-2001	4 505
2001-2002	4 536
2002-2003	4 557
2003-2004	4 675
2004-2005	4 443
2005-2006	4 196

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58092

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 2005, page 1528

Erratum de la question publiée le : 22 février 2005, page 2036

Réponse publiée le : 8 novembre 2005, page 10344